



COMPOSITION DU DOSSIER

(candidats relevant de l'arrêté du 02 septembre 2015)

1. Une photocopie de votre passeport ou de votre carte d'identité pour justifier de votre état civil.
2. **Une copie certifiée conforme de votre diplôme de masseur-kinésithérapeute. L'original devra être produit lors de votre admission définitive.**
3. **Un relevé détaillé du programme de vos études suivies, précisant le nombre d'heures de cours, par matière et par année de formation, la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de votre formation, ainsi que votre dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme.**
4. Un curriculum vitae.
5. Une lettre de motivation.
6. Un premier chèque de 150,00 euros concernant l'épreuve d'admissibilité libellé à l'ordre de l'Ecole d'Assas.
Un deuxième chèque de 150,00 euros concernant les épreuves d'admission. Celui-ci vous sera restitué si vous n'êtes pas admissible.

L'ensemble des documents 2 et 3 doivent être traduits en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.

Dossier d'inscription à retourner à l'Ecole au plus tard le **vendredi 11 mars 2022**, à l'adresse suivante : ÉCOLE D'ASSAS – article 27 – 4-6 Villa Thoréton – 75015 PARIS



DEMANDE D'INSCRIPTION

(Candidats relevant de l'arrêté du 02 septembre 2015)

Vous devez nous retourner ce dossier dûment complété accompagné des documents demandés (composition du dossier) au plus tard le **vendredi 11 mars 2022.**

NOM :

.....

Prénoms :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Nationalité :

.....

Adresse en France :

.....

.....

Téléphone

fixe :portable :

Adresse mail :@.....

Certifie avoir pris connaissance des dispositions, relatives aux des épreuves de sélection prévues pour les candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de masseur-kinésithérapeute, fixées par l'arrêté du 02 septembre 2015.

Date :

Signature :